COMITÉ D'APPEL
CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

ATTENTION
Le présent document permet de prendre connaissance des décisions du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes qui sont données pour information et ne remplace en rien la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier recommandé et via le journal numérique. Le procès-verbal définitif avec l'ensemble des décisions motivées étant mis en ligne ultérieurement.

Réunion du mardi 22 janvier 2019

Challenge U10/U11 1er tour

Appel du Club de Sarcelles AAS d'une décision de la Commission Football Animation ayant décidé dans son PV du 17/12/20189 de disqualifier les équipes 1 et 4 de Sarcelles au motif qu'un joueur U10 était inscrit sur deux Feuille de présence.

Décision :
Infirme la décision de la Commission Première Instance
Décide de requalifier les 2 équipes de Sarcelles 1 et 4

Décision transmise à la Commission Football Animation

Challenge U11 1er tour

Appel du Club de Montmagny Sport d'une décision de la Commission Football Animation ayant décidé dans son PV du 17/12/20189 de disqualifier l'équipe 1 au motif que 2 joueur U11 étaient inscrits sur deux Feuille de présence.

Décision :
Infirme la décision de la Commission Première Instance
Décide de requalifier l'équipe 1 de Montmagny Sport

Décision transmise à la Commission Football Animation